



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 3 février 2014

CM 1475/14

**CONSULT
PE**

COMMUNICATION

CONSULTATION

Correspondant : dri.consult@consilium.europa.eu

Tél. : +32.2-281.9933, Mme MRAZEKOVA, Direction Relations interinstitutionnelles

Objet: **Consultation du Parlement européen, par le Conseil,**

**sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2004/162/CE
en ce qui concerne son application à Mayotte à compter du 1^{er} janvier 2014**

[réf. 2014/0010 (CNS) - COM(2014) 24 final - doc. 5893/14]

Conformément à la procédure arrêtée par le Conseil (cf. article 12, point 2. c) de son règlement intérieur), nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil la consultation en objet.

Je vous remercie de me faire connaître avant le **6 février 2014 à 16h00** par e-mail (dri.consult@consilium.europa.eu) si vous avez des observations à formuler.

Si aucune observation n'est formulée dans les délais précités, la décision sera acquise.